

## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi, le 16 novembre 2010  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Hôtel de ville de Dunham

### **Sont présents :**

---

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de	Ville de Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	Ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
Mme	Pauline Mercier-Laguë, représentante de	Ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Réjean Racine, représentant de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	Ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	Ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse d'	East Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreault, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville, également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Vanessa Couillard agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2010
4. Actualités du CLD :
  - 4.1. Subvention via le fonds du MAMROT de B-M : Stratégie de promotion industrielle/Groupe vision économique Cowansville
  - 4.2. Subvention via le fonds du MAMROT de B-M : Élaboration d'une planification stratégique pour le parc technologique de Bromont / Société de développement économique de Bromont (SODEB)
  - 4.3. Subvention via le fonds du MDEIE – Développement d'une application I Pad / OTHEKA (Frelighsburg)
  - 4.4. Subvention via le fonds du MDEIE – Amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'entreprise / les Pierres J.R. 2000 inc. (Bromont)
  - 4.5. Subvention via le fonds du MDEIE – Appui à l'expansion et à l'exportation en Europe / Brasseur et Frères inc. (Dunham)
  - 4.6. Présentation du budget 2011
5. Rapport du comité abattage d'Arbre du 26 octobre :
  - 5.1. Bilan des activités 2010
  - 5.2. Adhésion d'une nouvelle municipalité
  - 5.3. Achat de matériel
  - 5.4. Estimation des revenus et des dépenses au 31 décembre 2010
  - 5.5. Étude du budget 2011
6. Rapports du comité de sécurité incendie du 21 octobre :
  - 6.1. Communication radio
  - 6.2. Étude du budget 2011
7. Rapport du comité des cours d'eau du 8 novembre :
  - 7.1. Aménagement du cours d'eau du Cimetière
  - 7.2. Plan d'action 2011

- 7.3. Gestion de travaux d'entretien à l'interne
  - 7.4. Étude du budget 2011
  - 7.5. Avis de motion – modification du règlement 03-0406
  - 8. Rapport du comité de transport du 8 novembre :
    - 8.1. Renouvellement des contrats Taxis
    - 8.2. Formation du comité d'admission
    - 8.3. Étude du budget 2011
    - 8.4. Plan de transport 2011
  - 9. Rapport du comité régional du pacte rural du 9 novembre :
    - 9.1. Présentation des projets déposés au Pacte rural
  - 10. Rapport du comité de l'évaluation du 9 novembre :
    - 10.1. Rapport des activités 2010
    - 10.2. Plan de travail en 2011
    - 10.3. Étude du budget 2011
  - 11. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 10 novembre :
    - 11.1. Municipalité de Saint-Ignace – Appui à la CPTAQ
    - 11.2. Usine de transformation de broyage de bois propre à Stanbridge Station – orientation préliminaire négative de la CPTAQ
    - 11.3. Reconduction du programme Volet II – Appui à la FQM
    - 11.4. Zone à risque de crues à Abercorn – projet de développement domiciliaire
    - 11.5. Présentation du plan d'actions 2011
    - 11.6. Étude du budget 2011
    - 11.7. Demande d'avis au ministre concernant le projet de règlement 07-1010
    - 11.8. Certificat de conformité : Règlement 365 de la Ville de Farnham
    - 11.9. Certificat de conformité : Règlement 1692 de la Ville de Cowansville
    - 11.10. Confirmation de conformité : Règlement 114-1 du plan d'urbanisme de Sutton
    - 11.11. Confirmation de conformité : Règlement 115-2 de zonage de Sutton
    - 11.12. Confirmation de conformité : Règlement 116-1 de lotissement de Sutton
  - 12. Certificat de conformité : Règlement 367 de la Ville de Farnham
  - 13. Certificat de conformité : Règlement 876-66-2010 de la Ville de Bromont
  - 14. Rapport du réseau santé et communauté du 27 octobre :
    - 14.1. Suivi plan d'actions
    - 14.2. Étude du budget 2011
  - 15. Rapport du comité de Carrières Sablières du 2 novembre :
    - 15.1. Moyens de vérification des quantités réelles
    - 15.2. Étude du budget 2011
  - 16. Comité de sécurité publique :
    - 16.1. Étude du budget 2011
  - 17. Rapport du comité d'administration du 16 novembre :
    - 17.1. Liste des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier
    - 17.2. Travaux d'agrandissement :
      - 17.2.1. rapport sur l'avancement
      - 17.2.2. échéancier des travaux
      - 17.2.3. comptes à payer
      - 17.2.4. mise à jour des dépenses et du budget
      - 17.2.5. Mandat pour le nouveau mobilier
    - 17.3. Étude du budget 2011
  - 18. Dépôt de la Politique de la gestion contractuelle pour étude
  - 19. Budget 2011 :
    - 19.1. Plan de travail
    - 19.2. Estimation des résultats en 2010 et étude du budget 2011
    - 19.3. Mise à jour des conditions de travail des élus et du personnel
    - 19.4. Adoption du budget à la prochaine séance le 24 novembre à 19h30
  - 20. Autorisation pour procéder au paiement aux Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux faits dans les cours d'eau Thompson et la Rivière Sud-ouest
  - 21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour novembre / décembre
  - 22. Correspondance
  - 23. Questions diverses
  - 24. Deuxième période de questions du public
  - 25. Prochaines séances du conseil : Hôtel de ville de Sutton le 24 novembre  
**21 décembre : à déterminer**
  - 26. Levée de la séance
-

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU :**

394-1110

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2010

395-1110

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2010 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

## SUBVENTION VIA LE FONDS DU MAMROT DE BROME-MISSISQUOI – STRATÉGIE DE PROMOTION INDUSTRIELLE GROUPE VISION ÉCONOMIQUE COWANSVILLE

396-1110

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : « **Stratégie de promotion industrielle / Cowansville** » s'insère dans la Priorité 7.3 « Supporter les différents pôles dans la réalisation de Plans stratégiques de développement, la mise en valeur de leurs infrastructures publiques et la diffusion de leurs avantages concurrentiels » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à redéfinir le positionnement industriel de Cowansville et plus particulièrement identifier les éléments manquants des chaînes de valeur présentes sur le territoire afin d'élaborer des actions ciblées dans l'attraction et la rétention d'entreprises industrielles ;

**CONSIDÉRANT** que le coût dudit projet est d'environ 35 000 \$ (honoraires de consultant en développement économique / frais de promotion et de diffusion) et que la Ville de Cowansville assumera le financement partiel dudit projet à la hauteur de 10 000 \$ par le biais d'un partenaire à identifier ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande le projet *Stratégie de promotion industrielle / Cowansville* ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'utiliser le fonds du MAMROT, soit le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ permettant ainsi le financement de ce projet, soit *Stratégie de promotion industrielle / Cowansville*.

**ADOPTÉ**

## SUBVENTION VIA LE FONDS DU MAMROT DE BROME-MISSISQUOI – ELABORATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR LE PARC TECHNOLOGIQUE DE BROMONT (SODEB)

397-1110

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : « Élaboration d'une planification stratégique pour le parc technologique de Bromont / Société de développement économique de Bromont (SODEB) » s'insère dans la Priorité 7.3 « Supporter les différents pôles dans la réalisation de Plans stratégiques de

développement, la mise en valeur de leurs infrastructures publiques et la diffusion de leurs avantages concurrentiels » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à documenter le positionnement stratégique du parc technologique de Bromont en collaboration avec les organismes locaux de développement, les associations sectorielles et les entreprises locales ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet est d'environ 25 000 \$ (honoraires de consultant en développement économique / Communication) et que la Ville de Bromont assumera le financement partiel du projet à hauteur de 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'utiliser le fonds du MAMROT, soit le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ permettant ainsi le financement de ce projet, soit l'élaboration d'une planification stratégique pour le parc technologique de Bromont / Société de développement économique de Bromont.

**ADOPTÉ**

**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE –  
DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION I PAD / OTHEKA (FRELIGHSBURG)**

398-1110

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de contribution non-remboursable, à savoir : « **Développement d'une application I PAD / OTHEKA** » s'insère dans la Priorité 2.2 du Plan stratégique de développement et de diversification économique : « Supporter les projets innovants et/ou utilisant une technologie de pointe » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à conjuguer, sur le IPAD, les principes informatiques de *liseuse électronique, Cloud coputing et Bookserver* permettant de consulter documents légaux et autres, la mise en commun de ces technologies permettra d'offrir sur le marché des **droits de lecture protégeant les droits d'auteur** ;

**CONSIDÉRANT** qu'à eux seuls, les coûts des travaux légaux entourant la protection intellectuelle du produit et activités légales connexes se chiffrent à 50 000 \$ et qu'à cet effet, une contribution de l'entreprise de 27 500 \$, complétée par une subvention Jeune Promoteur de 2 500 \$ sera versée en vue d'assurer une partie du financement du projet ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministère du Développement économique, Industrie et Exportation d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, jusqu'à une hauteur maximale de 20 000 \$ dans le cadre de ce projet, soit *le développement d'une application I PAD / OTHEKA*.

**ADOPTÉ**

**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE – AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ  
ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ENTREPRISE LES PIERRES J.R. 2000 INC.  
(BROMONT)**

399-1110

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de contribution non-remboursable, à savoir : « **Amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'entreprise / Les Pierres J.J. 2000 inc.** » s'insère dans la Priorité 5.1 du Plan stratégique de développement et de diversification économique : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à optimiser les procédés de cette entreprise fabriquant de revêtements muraux à base de ciment imitant la pierre, et emploie jusqu'à 75 personnes en période de pointe ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet comprenant: le **réaménagement de la chaîne de production**, l'**ajout de certains équipements**, l'**optimisation de la gestion informatique** et l'**accroissement de la force de vente** est d'environ 332 000 \$ et qu'à cet effet, une contribution minimale de l'entreprise de 307 000 \$ sera versée en vue d'assurer une partie du financement du projet ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministère du Développement économique, Industrie et Exportation d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, jusqu'à une hauteur maximale de 25 000 \$ dans le cadre de ce projet, soit *l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'entreprise / Les Pierres J.J. 2000 inc.*

**ADOPTÉ**

**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE – APPUI À L'EXPANSION ET À  
L'EXPORTATION EN EUROPE / BRASSEURS ET FRÈRES INC. (DUNHAM)**

400-1110

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de contribution non-remboursable, à savoir : « **Appui à l'expansion et à l'exportation en Europe / Brasseurs et Frères** » s'insère dans la Priorité 3.6 du Plan stratégique de développement et de diversification économique : « Appuyer la consolidation des entreprises agroalimentaires de la région » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à appuyer Brasseurs et Frères, qui fabrique de la bière, à développer de nouveaux produits spécifiquement pour le marché européen, augmenter sa capacité de production et mener les efforts promotionnels requis pour percer ce nouveau marché ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet comprenant :

- a) participation au mondial de Strasbourg et système d'encodage à l'encre ;
- b) augmentation de la superficie de 1500 pieds carrés, chambre chaude, chambre froide et espace d'entreposage ;
- c) acquisition de nouveaux fermenteurs, de cuves de carbonatation, une nouvelle salle de brassage et autres ;

est d'environ 321 500 \$ et qu'à cet effet, une contribution minimale de l'entreprise de 241 500 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet, complétée par une subvention maximale de 50 000 \$ du MAPAQ ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministère du Développement économique, Industrie et Exportation d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, pour un montant équivalent à 10% des dépenses réelles réalisées dans le cadre du projet, soit *l'appui à l'expansion et à l'exportation en Europe / Brasseurs et Frères et ce, jusqu'à une hauteur maximale de 30 000 \$.*

**ADOPTÉ**

#### ÉTUDE DU BUDGET 2011 DU CLD

401-1110

**CONSIDÉRANT** les augmentations des budgets du CLD ces dernières années;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de déterminer une vision des besoins en ressources humaines et financières du CLD pour les prochaines années;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de mesurer la santé économique de la région de Brome-Missisquoi et de quantifier les performances du CLD;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU:**

D'approuver le budget 2011 du CLD à la prochaine séance du conseil, conditionnellement à ce que le CLD :

- dépose, au 30 mars 2011, un plan sur sa vision d'affaires et ses besoins en ressources humaines et financières pour les trois prochaines années.
- mesure ses performances sur la base de deux (2) indices, soit : l'investissement et l'emploi;

**ADOPTÉ**

#### COMMUNICATION RADIO : SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

402-1110

**CONSIDÉRANT** que le contrat conclut entre la MRC et Novicom concernant les équipements de transmission pour la communication radio prendra fin le 22 mars 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux pour la MRC de se procurer les équipements de transmission pour la communication radio pour un résiduel de 3 600\$ à la fin dudit contrat;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'acheter les équipements de transmission pour la communication radio lesquels résultent du contrat pour un résiduel de 3 600\$ plus taxes ainsi qu'un équipement de sauvegarde au coût de 1 500\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 03-0406 RÉGISSANT LES  
MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DES COURS D'EAU DE LA  
MRC BROME-MISSISQUOI**

Avis de motion, est, par la présente, donné par Donald Badger, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place, proposera l'adoption d'un règlement visant à modifier le règlement 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement de l'eau des cours d'eau de la MRC, afin de revoir le libellé de certains articles normatifs, notamment ceux traitant de l'augmentation du débit de pointe des cours d'eau.

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DES TAXIS**

403-1110

**CONSIDÉRANT** que les contrats de transport par taxi disposent d'un terme de 1 an et conséquemment, arrivent à échéance le 31 décembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que l'article 1.1 des contrats de transport par taxi permet de prolonger lesdits contrats pour une période additionnelle de deux ans;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE  
ET RÉSOLU :**

De prolonger pour une période additionnelle de deux (2) ans les contrats de transport par taxi 2010 conclu entre la MRC Brome-Missisquoi et les compagnies de taxi suivantes : Taxi Bedford, Taxi Farnham et Taxi A-B, le tout conformément aux conditions établies à l'article 1.1 des contrats de transport par taxi.

**ADOPTÉ**

**FORMATION DU COMITÉ D'ADMISSION**

404-1110

**CONSIDÉRANT** que Mme Marie-Josée Goyette et Mme Caroline Marois, représentantes du réseau de la santé et des services sociaux démissionneront du comité d'admission à la fin de l'année 2010;

**CONSIDÉRANT** que, selon la politique d'admissibilité au transport adapté du MTQ, le mandat des membres est d'une durée de 2 ans;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

De nommer au comité d'admission, pour un mandat de 2 ans (2011 et 2012), les représentants suivants :

Représentante du réseau de la santé et des services sociaux : Mme Carole Patry et son substitut Mme Marie-France Berthiaume;

Représentante des personnes handicapées : Mme Micheline Côté et ses deux substituts Mme Frances Champigny et M. Yvon Lague;

L'officier délégué : Mme Julie Langevin et son substitut M. Eddy Michaud.

**ADOPTÉ**

**TARIFICATION 2011 : SERVICE DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF**

405-1110

**CONSIDÉRANT** la situation budgétaire du service de transport adapté et collectif;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires présentées;

**CONSIDÉRANT** que le comité de transport privilégie une participation de chacune des sources de revenus pour équilibrer des budgets soit : la quote-part des municipalités, la participation financière des usagers et la contribution du CRDI;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

- 1) D'augmenter la tarification des usagers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme suit :
  - Carte à 10 poinçons : 25 \$
  - Carte à 50 poinçons : 115 \$
  - Tarif au comptant : 3,50 \$/par zone
  - Tarif hors territoire : 12,50 \$/aller simple

*(vers Granby, St-Jean-sur-Richelieu et Knowlton pour des raisons médicales seulement)*

  - de doubler la tarification en vigueur lorsqu'un usager en transport collectif est seul à bord du véhicule;
  - d'envoyer un avis écrit à tous les usagers du service de transport les avisant des modifications apportées à la tarification.
- 2) De demander une contribution supplémentaire de 5% au CRDI et d'accepter le budget du transport adapté.
- 3) De doubler la quote-part du transport collectif des municipalités qui décident de ne pas adhérer au service de transport adapté de la MRC.

**ADOPTÉ**

### **PLAN DE TRANSPORT 2011**

406-1110

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des demandes de transport de groupe hors territoire;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des demandes de transport de groupe hors des heures de service régulier, notamment en soirée et les fins de semaine;

**CONSIDÉRANT** que chaque demande de transport de groupe hors territoire ou hors des heures de service régulier sera analysée afin de respecter les budgets de transport;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE  
ET RÉSOLU:**

De permettre au service de transport d'offrir un service de transport de groupe soit hors territoire ou soit hors des heures de service régulier, notamment les soirs et les fins de semaine si les conditions de réservation suivantes sont respectées :

- Un minimum de quatre (4) personnes est requis;
- La réservation devra être faite au moins 5 jours ouvrables à l'avance;
- Les facteurs suivants devront être pris en considération : l'horaire, la disponibilité des véhicules, les limites budgétaires, les lieux de départs et de destinations, l'entente de prix avec le transporteur;
- L'utilisateur paiera le tarif en vigueur ou un montant forfaitaire négocié au moment de la réservation;
- Advenant le cas où une ou des conditions de l'entente ne seraient pas respectées, les frais supplémentaires encourus seront entièrement assumés par le groupe d'utilisateurs.

**ADOPTÉ**

### **MUNICIPALITÉ DE ST-IGNACE-DE-STANBRIDGE – APPUI À LA CPTAQ**

407-1110

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a fait une demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) pour aliéner 1 750 mètres carrés (i) et pour utiliser à une fin autre qu'agricole cette même superficie (ii) provenant d'une partie du lot 2 326 du cadastre du canton de Stanbridge, circonscription foncière de Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la demande no 370079 concerne la construction d'un système de traitement des eaux usées pouvant desservir six résidences ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'existe aucun autre endroit en zone non agricole pour effectuer le présent projet et que le secteur demandé est contigu au périmètre d'urbanisation ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à rendre conforme aux dispositions réglementaires environnementales en vigueur des installations septiques et des éléments épurateurs déficients, voir inexistantes ;



**CONSIDÉRANT** que l'usage visé ne créera pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles situées à proximité et n'aura aucun effet sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande 370079 pour l'aliénation de 1750 mètres carrés et pour l'utilisation de cette même superficie à une fin autre qu'agricole sur une partie du lot 2 326 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, du cadastre du canton de Stanbridge, de la circonscription foncière de Missisquoi.

D'indiquer à la CPTAQ que la demande 370079 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire.

**ADOPTÉ**

**USINE DE TRANSFORMATION DE BROYAGE DE BOIS PROPRE À STANBRIDGE  
STATION – DEMANDE À LA CPTAQ DE RÉVISER SON ORIENTATION**

408-1110

**CONSIDÉRANT** que Madame Anne-Lise Kyling, au nom de Broyure Foresterie inc. a déposé la demande numéro 369150 auprès de la CPTAQ pour *l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture* une superficie de 2,02 ha à même une partie du lot 1110 du cadastre du canton de Stanbridge;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise souhaite acquérir cette superficie pour y installer une usine de transformation de broyage de bois propre destiné au marché de litière pour animaux, au chauffage des serres et des productions avicoles;

**CONSIDÉRANT** que l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec considère que cette demande devrait être refusée pour les motifs que :

- Le site visé ne constitue pas le site de moindre impact pour l'implantation de ce type de demande;
- Le milieu en cause mérite d'être protégé; et
- Il n'y a lieu de soustraire des parcelles agricoles pour ce type de demande, même si c'est para agricole;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 21 septembre dernier son Plan de développement de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT** que ce plan représente une planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC, tant du point de vue de son territoire que de ses activités agricoles, le tout sur une base durable, et principalement axée sur une stratégie de revitalisation des communautés agricoles;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande s'inscrit parfaitement dans les enjeux et objectifs du plan de développement de la zone agricole qui vise le déploiement innovateur d'activités agricoles et para agricole sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'emplacement actuel de l'usine de transformation se situe dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Stanbridge Station;

**CONSIDÉRANT** que ce petit noyau villageois, à caractère fortement agricole est un milieu dévitalisé, tant sur le plan des services que sur le plan social et communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usine actuelle cause énormément de contraintes, particulièrement liées aux bruits et à la poussière, pour la population qui y habite et que cette population est formée de familles agricoles;

**CONSIDÉRANT** que la demande est de transférer cette usine, qui est un usage para agricole, sur une parcelle située le long du chemin des carrières contigu à l'industrie Graymont, une carrière de chaux vive;

**CONSIDÉRANT** que cette carrière est située dans une affectation d'extraction et loin d'activités résidentielles denses où des contraintes de bruits et poussières sont déjà présentes;

**CONSIDÉRANT** que le site visé par la demande est vraiment le site de moindre impact et favoriserait ainsi la consolidation d'une activité à caractère agricole dans une communauté déjà très fragilisée;

**CONSIDÉRANT** que la Commission doit tenir compte de l'avenir des communautés agricoles présentes sur son territoire de couverture si cette dernière désire voir un développement stable de l'agriculture pour l'avenir;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de reconsidérer leur décision dans l'orientation préliminaire numéro 369150, afin que cette dernière accepte l'aliénation et l'utilisation autre qu'agricole pour l'implantation d'une usine de transformation de broyage de bois propre destiné au marché de litière pour animaux, au chauffage des serres et des productions avicoles, selon les considérants énumérés auparavant.

**ADOPTÉ**

#### **DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE- PROJET DE RÈGLEMENT 07-1010**

409-1110

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a adopté le Projet de règlement numéro 07-1010 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement – Exclusion à Cowansville le 19 octobre dernier par le biais de la résolution 368-1010, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que la lettre d'accompagnement, et non la résolution 368-1010, demande l'avis du ministre à l'égard de ce Projet de règlement 07-1010;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC aurait dû demander par le biais de la résolution 368-1010 l'avis du ministre au sujet du Projet de règlement numéro 07-1010 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement – Exclusion à Cowansville, le tout conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE  
ET RÉSOLU:**

De demander au ministre son avis à l'égard du Projet de règlement numéro 07-1010 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement – Exclusion à Cowansville, lequel fut adopté le 19 octobre dernier par le biais de la résolution 368-1010.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 365 VILLE DE FARNHAM**

410-1110

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 29 octobre 2010 son règlement concernant l'émission des permis et certificats;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement 290 sur l'émission des permis et certificats vise à (i) modifier des dispositions relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation pour les dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées et à (ii) ajouter une tarification pour obtenir un certificat d'occupation concernant un commerce de regrattier.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 365 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1692 VILLE DE COWANSVILLE**

411-1110

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 26 octobre 2010 son règlement numéro 1692;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 1510 vise à (i) créer les zones Ra-27 et Ra-28 à partir de la zone Ra-25 (secteur J.A Deragon); et (ii) procéder à une modification de la grille des spécifications pour les nouvelles zones Ra-27 et Ra-28 (usages autorisés, normes d'implantation)

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1692 de la ville de Cowansville **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ / CERTIFICAT DE CONFORMITÉ:  
RÈGLEMENT 114-1 VILLE DE SUTTON**

412-1110

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 5 novembre 2010 son règlement numéro 114-1;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De confirmer la conformité du règlement 114-1 concernant la révision du Plan d'urbanisme de la ville de Sutton à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et des dispositions du document complémentaire. De demander à la ville de Sutton de transmettre à la MRC une attestation concernant l'approbation des personnes habiles à voter à l'égard dudit règlement et d'autoriser le directeur général à émettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement aussitôt que la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter aura été complétée avec succès.

**ADOPTÉ**

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ / CERTIFICAT DE CONFORMITÉ:  
RÈGLEMENT 115-2 VILLE DE SUTTON**

413-1110

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 5 novembre 2010 son règlement numéro 115-2;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De confirmer la conformité du règlement 115-2 concernant la révision du règlement de zonage de la ville de Sutton à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et des dispositions du document complémentaire. De demander à la ville de Sutton de transmettre à la MRC une attestation concernant l'approbation des personnes habiles à voter à l'égard dudit règlement et d'autoriser le directeur général à émettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de

conformité à l'égard dudit règlement aussitôt que la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter aura été complétée avec succès.

**ADOPTÉ**

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ / CERTIFICAT DE CONFORMITÉ:**  
**RÈGLEMENT 116-1 VILLE DE SUTTON**

414-1110

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 5 novembre 2010 son règlement numéro 116-1;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID**  
**APPUYÉ PAR TOM SELBY**  
**ET RÉSOLU:**

De confirmer la conformité du règlement 116-1 concernant la révision du règlement de lotissement de la ville de Sutton à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et des dispositions du document complémentaire. De demander à la ville de Sutton de transmettre à la MRC une attestation concernant l'approbation des personnes habiles à voter à l'égard dudit règlement et d'autoriser le directeur général à émettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement aussitôt que la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter aura été complétée avec succès.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 367 DE LA VILLE DE FARNHAM**

415-1110

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 15 novembre 2010 son règlement 367;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à (i) agrandir la zone C2-13 à même la zone I2-08 (secteur de l'ancienne Collins) et à (ii) modifier la grille de spécifications de la zone C2-13 afin d'autoriser les commerces de vente au détail d'instruments de musique, les écoles privées de musique et les studios d'enregistrement et l'entreposage extérieur;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS**  
**APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU**  
**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 367 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 876-66-2010 DE BROMONT**

416-1110

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 10 novembre 2010 son règlement 876-66-2010;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 876-2003 vise à autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux selon certaines conditions (ex : superficie maximale, marchandises autorisées);

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER**  
**APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE**  
**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 876-66-2010 de la ville de Bromont **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

## **ACHAT DU NOUVEAU MOBILIER POUR LA NOUVELLE PARTIE DE L'ÉDIFICE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

417-1110

D'octroyer le mandat pour la fabrication et la fourniture du nouveau mobilier nécessaire à l'agrandissement de l'édifice de la MRC (tables de salle du conseil et de la salle de réunion attenante, bureaux de réception de la MRC et du transport et table de réunion du service de l'aménagement) à l'entreprise INOTEC de Farnham pour la somme de 18 300\$ plus taxes. Que la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt 04-0310.

**ADOPTÉ**

## **ÉTUDE DU BUDGET 2011**

Pour l'exercice financier 2010, les revenus sont estimés à 6 369 304 \$ et les dépenses à 6 065 113 \$ pour un surplus d'exercice d'environ 304 191 \$. En 2011, le budget s'élèverait à 6 816 412 \$ en hausse de 0,1% et les quotes-parts s'élèveraient à 2 463 164 \$ en hausse de 10,9%. L'augmentation de la quote-part s'explique notamment par les faits suivants :

- Le paiement des intérêts (77 530\$) et le paiement du capital (84 280\$) par deux municipalités (canton de Bedford et Saint-Armand) pour le règlement d'emprunt 04-0310 relatif aux travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'édifice;
- L'augmentation de la masse salariale (78 000\$), incluant l'augmentation de salaire du personnel (2,3%) et l'embauche d'un technicien en géomatique et d'un technicien en nouvelles technologies (système informatique et webmestre);
- L'achat de photos aériennes 3D pour mesurer avec précision le volume des substances extraites dans les carrières et sablières
- Augmentation de la contribution au CLD de 3%
- Nouvelle contribution à la Maison Régionale du Tourisme

Les membres du conseil discutent des éléments du budget, dont la possibilité de payer en un seul versement leur part de l'emprunt pour les travaux d'agrandissement. Ils demandent au directeur général d'envoyer à toutes les municipalités, par courriel, un tableau indiquant le montant approximatif à payer en 2011. Après quelques questions d'éclaircissement, le conseil se montre satisfait.

Tous les membres sont invités à étudier l'ensemble du budget déposé séance tenante d'ici à mercredi le 24 novembre et à contacter le directeur général pour obtenir plus d'information. L'adoption du budget est prévue pour mercredi le 24 novembre 2010 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Sutton.

## **COURS D'EAU THOMPSON ET SUD-OUEST : PAIEMENT AUX ENTREPRISES RÉAL CARREAU INC.**

418-1110

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une somme de 13,826.89\$ aux Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux effectués dans le cours d'eau Thompson et dans la branche 3 de ce même cours d'eau à la condition que les travaux visés par la facture soient terminés.

D'autoriser le paiement d'une somme de 2,810.58\$ aux Entreprises Réal Carreau inc. pour les travaux effectués dans la branche 3 du cours d'eau Sud-Ouest à condition que lesdits travaux visés par la facture soient terminés.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisation des travaux.

**ADOPTÉ**

### PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les membres du conseil conviennent de tenir la prochaine séance du 24 novembre 2010 à l'Hôtel de ville de Sutton et celle du 21 décembre à l'Hôtel de ville de Cowansville.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

419-1110

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**



---

Arthur Fauteux, préfet



---

Me Vanessa Couillard, greffière